

seigneur de Rochetaillée sa grand-mère maternelle vit ici aux côtés de sa fille Catherine ainsi que Elisabeth Rouvière, la veuve de Aymé.

Il faut attendre 1683 et les huit ans de l'enfant lors du baptême de Benoîte Janin dont avec Benoîte sa sœur ils sont les parrain et marraine, pour le voir signer *George Antoine Charrier* d'une écriture affirmée et presque indemne de faute d'orthographe, si l'on considère qu'il est le seul Georges de la famille !

Jeanne Marie leur grande sœur se prête souvent à cet exercice pour lequel elle officie en 1683 aux côtés de Etienne Bussy de Pierreclau. Toute la famille se trouve ainsi liée par ces parrainages à des Julliatons de toute origine sociale et ce de manière régulière et assidue puisqu'on retrouve Georges Antoine parrain d'un petit paroissien en 1743 et ceci pour le meilleur et pour le pire car, la mortalité infantile étant ce qu'elle est dans ces temps de médecine balbutiante, il arrive que malgré la noblesse du parrain, l'acte de décès suive de près le baptême de l'enfant!

En ce troisième quart du siècle de fer, un personnage important fait son apparition à Jullié. Louis Hureau, natif de Montargis est maître d'école. Est-il en charge de l'éducation des enfants Charrier ? Rien ne l'atteste officiellement mais il est permis de le supposer car il n'est question d'aucun autre précepteur dans la paroisse. Quoi qu'il en soit, il est souvent lui aussi sollicité pour parrainer un enfant de Jullié lorsqu'il ne prend pas la plume des mains du curé pour écrire lui-même quelques actes.

Jean-Baptiste¹ Charrier le prieur de la Salle, le frère de Eustache est souvent présent comme simple témoin à l'église de Jullié. Y réside t-il à temps plein où vient t-il de son prieuré de Juliénas y bénir le repas dominical de la famille ? Toujours est-il que depuis la date fatidique du 4 décembre 1685, jour du décès de Eustache on le voit plus souvent au chastel de Jullié ou à la Roche pour remplir son rôle de tuteur de ses neveux et ceci jusqu'en 1700, date de la majorité de Georges Antoine.

On ne sait rien du traumatisme qu'aura pu causé à Jullié l'Édit de Fontainebleau signé un mois et demi plus tôt, mettant fin à celui de Nantes et à près de quatre vingt dix ans de tolérance de la religion réformée. Il est vrai que, pressés par les réalités du moment, les préoccupations de cette famille de catholiques convaincus étaient toutes autres !

Afin de perpétuer par écrit la continuité dynastique, le 5 novembre 1686, malgré son jeune âge, Georges Antoine est affublé par le curé sur le registre paroissial de sa titulature complète de seigneur de la Roche, Jullié, Juliénas, Vaux, la Charme et Saint Jacques des Arrêts ... alors qu'il est âgé d'à peine plus de onze ans !

Robert BRIDET

1 Il s'agira de ne pas confondre le frère de Eustache et son fils qui se prénomme tous deux Jean-Baptiste